

DEMANDE DE SURVIVANTS

Loi sur l'enregistrement foncier, L.N.-B. de 1981, chap. L-1.1, art. 65

Numéro d'identification de
parcelle : NID

Requérant : nom
adresse

Requérant¹ : nom
adresse

Personne décédée : nom

Nous soussignés, requérants, déclarons sous serment ce qui suit :

1. La personne décédée et nous, sommes propriétaires enregistrés, en tant que propriétaire conjoints, de la parcelle spécifiée ci-dessus ou d'un droit sur cette parcelle;
2. La preuve de la mort de la personne décédée est ci-jointe;
3. Nous n'avons rien fait pour diviser la propriété conjointe et en autant que nous sachions et soyons fondés à croire, la personne décédée (et l'autre (les autres) propriétaire(s) conjoint(s)) n'a (n'ont) rien fait pour diviser la propriété conjointe;
4. Nous avons le droit, en vertu du droit de survie, de faire radier du registre des titres le nom du propriétaire conjoint décédé, et de faire enregistrer le titre du bien-fonds ou le droit sur ce bien-fonds à nos noms.

FAIT CONJOINTMENT ET)	
INDIVIDUELLEMENT devant moi)	
à <u>lieu</u> ,)	
le <u>date</u> :)	
)	Requérant
)	
)	
)	Requérant
<u>Commissaire à la prestation</u>)	
<u>des serments,</u>)	
<u>etc.</u>)	

¹ Des cas multiples peuvent être indiqués.